

## **RISQUE DE CHUTE DE MATERIAUX**

2 rue Léon Maître

à Nantes

ABROGATION d'une Interdiction d'accès

### **MESURES DE POLICE**

Le Maire de la Ville de Nantes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté 2022 SRC18 du 17 novembre 2022 d'interdiction d'accès à l'immeuble sus visé

Considérant les travaux réalisés le 18 novembre 2022 et la pose d'un échafaudage de protection en pied d'immeuble,

Considérant l'attestation fournie par l'architecte M. Le Stump indiquant l'absence de risque pour les personnes suite aux travaux sus décrits,

Considérant en conséquence, qu'il n'y a plus de risques pour la sécurité des occupants de l'immeuble,

Sur la proposition du Directeur Général des Services de la Ville,

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'arrêté 2022 SRC18 du 17 novembre 2022 d'interdiction d'accès à l'immeuble susvisé est abrogé.

**Article 2** - Le présent arrêté sera notifié au syndic, aux propriétaires de l'immeuble, aux occupants et affiché sur le bâtiment.

**Article 3** – M. le Directeur Général des Services de la Ville et M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Nantes, le 18 novembre 2022

Pascal BOLO,



L'Adjoint délégué,  
Pour Madame la Maire

Madame la Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui a été transmis en préfecture le 18/11/2022